

Pourquoi une concertation nationale ?

La stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) doit définir la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et devenir le premier grand pays à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. Elle doit également permettre de revoir nos objectifs énergétiques et climatiques au regard des nouveaux engagements européens et adapter notre société aux impacts du dérèglement climatique. L'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, collectivités, associations, scientifiques, etc.), ainsi que le grand public sont invités à participer à une concertation nationale consacrée à l'avenir du mix énergétique : « *Notre avenir énergétique se décide maintenant* ».

CONTENU DE LA STRATÉGIE SUR L'ENERGIE ET LE CLIMAT (SFEC)

La SFEC regroupe :

- la 1^{re} loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC)
- la 3^{ème} édition de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC)
- la 3^{ème} édition de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- la 3^{ème} édition du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

La LPEC (qui fera l'objet d'un débat parlementaire en 2023) doit fixer les priorités d'action de la politique climatique et énergétique nationale, en tenant compte du rehaussement de l'objectif européen de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre à -55 % en 2030.

Elle doit notamment déterminer les objectifs concernant :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction de la consommation énergétique finale et de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la diversification du mix de production d'électricité ;
- l'atteinte ou le maintien de l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer...

La loi pourra également contenir les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

LES GRANDES ÉTAPES

Octobre 2021 :

lancement des travaux d'élaboration de la Stratégie française sur l'énergie et le climat

**2 novembre 2021
au 15 février 2022 :**

concertation publique volontaire sur les grandes orientations de la politique climatique

**20 octobre 2022
au 22 janvier 2023 :**

concertation nationale sur le mix énergétique « Notre avenir énergétique se décide maintenant »

2023 :

adoption de la première loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) à l'issue du débat parlementaire

2023-2024 :

concertations préalables « réglementaires » sur la PPE et la SNBC à l'issue de l'adoption de la LPEC

2024 :

adoption de la 3^{ème} Stratégie nationale bas-carbone, de la 3^{ème} Programmation pluriannuelle de l'énergie, et du 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique